

***Ce dispositif n'est plus mobilisable actuellement !***

## Plan de relance : Soutien à la diffusion

### ASTP

---

#### Présentation du dispositif

Le dispositif de Soutien à la diffusion consiste à inciter les lieux diffuseurs à programmer des spectacles relevant du champ théâtral, au sens du champ de la taxe fiscale ASTP, via le versement d'un montant forfaitaire par date programmée. Le dispositif de Soutien à la diffusion couvre les spectacles exploités à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à la fin de l'année 2022.

**La date limite de dépôt est le 31 décembre 2022.**

---

#### Conditions d'attribution

##### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les structures de type TH non subventionnées (théâtres privés et de cirques traditionnels).

---

#### Montant de l'aide

##### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le calcul s'effectue par nombre de représentations programmées : aide forfaitaire de 50 €/représentation sur les 30 premières dates, puis 70 €/représentation au-delà.

Le plafond de l'aide est de 6 400 € par salle au maximum (30 X 50 € + 70 X 70 €)

— Dépenses concernées

Sont éligibles les spectacles exploités du 1er janvier 2022 jusqu'à la fin de l'année 2022.

Pour être éligible, un spectacle doit nécessiter au minimum 4 emplois artistique et technique par représentation.

Le plancher minimum est de 6 représentations, le plafond maximum est de 100 dates prises en charge en 2022.

##### Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide est versée en une fois, a posteriori, sur la base des représentations effectivement réalisées.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

La demande se fait sur la [Plateforme des Aides pour le Spectacle Vivant Théâtral](#).

Chaque structure ne peut soumettre qu'une seule demande, pour un seul spectacle, au titre de l'année 2022.

— Éléments à prévoir

Les éléments suivants sont à fournir :

- bordereau de recette pour chaque représentation,
- contrat de cession ou de coréalisation pour chaque spectacle,
- attestation certifiant le nombre d'emplois artistiques et techniques nécessaires au spectacle pendant son exploitation.

---

## Organisme

### ASTP

#### Association pour le Soutien du Théâtre Privé

- 48, rue de Laborde  
75008 PARIS  
Téléphone : 01 42 27 45 97  
Télécopie : 01 40 54 83 73  
E-mail : [contact@astp.asso.fr](mailto:contact@astp.asso.fr)

---

## Déposer son dossier

- <https://pasvt.org/login>

---

## Fichiers attachés

- [Attestation certifiant le nombre d'emplois](#) (23/05/2022 - 0.84 Mo)